CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E173930** **VALABLE JUSQU'AU** **19/01/2027**

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/02/2009

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/07/2024

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 01 86 B 654

Siret : 510 558 737 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 9039476

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 001528511/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 001528511/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SOMIBAT

Sigle : SOMIBAT

500 AVENUE DE JOUQUES
ZI LES PALUDS
13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 82 45 30 **Fax :**

Portable : 06 03 78 83 35

Responsabilité légale :
RSM A (982 008 302) / SALIETTI ERIC PRÉSIDENT / NGUYEN JONATHAN ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : accueil@somibat.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 000 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	19	20/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/01/2026 08:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.